



rtm restauration des terrains en montagne

Le pour-être associé à nous
arrêté en date du 04 pour le Préfet de la Région
Grainville, le 27

Commune de Villard de Lans
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
Zone Nord-Est

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND CADASTRAL)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones rouges (inconstructibles)	C, c : Crues rapides des rivières
B Zones bleues (constructibles sous conditions)	I, i : Inondations de plaine en pied de versant
Bl Zones blanches (constructibles sans conditions particulières)	T, t : Crues des torrents et ruisseaux torrentiels
	V, v : Ravinnements et ruissellements sur versant
	G, g : Glissements de terrain
	P, p : Chutes de blocs et de pierres
	F, f : Effondrements, suffosion
	A, a : Avalanches

Pour les ruissellements sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25000
Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractéristique en majuscule pour les zones rouges, éventuellement complété par un indice numérique)

--- Limite communale
--- Limite de zone d'étude

